

Avis et communications

AVIS DIVERS

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS

Avis n° 2014-03 du 29 octobre 2014 de l'Autorité de la statistique publique sur le maintien du statut de service statistique ministériel au bureau des statistiques de la pêche et de l'aquaculture de la direction des pêches maritimes et de l'aquaculture (DPMA), rattachée au ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

NOR : FCPO1428372V

Vu la note « Présentation du Bureau des statistiques de la pêche et de l'aquaculture » présentée par le chef du bureau des statistiques de la pêche et de l'aquaculture lors de l'audition du 29 octobre 2014,

Vu le compte rendu de la séance de l'Autorité de la statistique publique du 29 octobre 2014 approuvé,

L'Autorité de la statistique publique décide à la majorité de ne pas maintenir le statut de service statistique ministériel (SSM) au bureau des statistiques de la pêche et de l'aquaculture de la direction des pêches maritimes et de l'aquaculture (DPMA), rattachée au ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Le présent avis sera adressé, d'une part, à la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et, d'autre part, transmis pour information au directeur général de l'INSEE. Il sera mentionné au *Journal officiel* de la République française.